

Académie de Créteil, 06.11.13

Stéphane Pujol

Rousseau et la parole publique

Introduction :

Dans les *Confessions*, Rousseau insiste sur le fait qu'il se sent souvent incapable de prendre la parole en public : la raison ? Une extrême timidité, un embarras qui le paralyse, mais aussi d'une part le sentiment de n'avoir rien à dire ou de mal dire et d'autre part l'impression de n'être pas à sa place. Faut-il une voir seulement l'expression d'un complexe d'infériorité ? Rousseau est un écrivain roturier, et il est autodidacte. Il n'est jamais allé dans un prestigieux collège jésuite comme Voltaire, ni à l'Université comme Diderot. Il n'est pas parisien, pas même Français. Il est genevois, fils d'un horloger, orphelin de mère, et placé très tôt en pension chez un oncle puis comme apprenti chez des gens qu'il ne connaît pas.

Arrivé à Paris, Rousseau est mal à l'aise dans les salons. Il éprouve très tôt une forme de détestation de la conversation mondaine (mais comme il l'avoue lui-même, cette détestation vient d'abord du sentiment de sa propre incapacité à briller). De là, sans doute, sa sévère critique de la conversation comme empire de la vanité, comme règne de la superficialité.

De cette double analyse, à la fois personnelle (l'analyse de soi) et sociologique (l'analyse du monde comme il va), il en tirera une conclusion importante pour son système : ***il faut être seul et il faut être libre pour parler vrai***. Seul et libre : les deux sont liés. Rappelons ce qu'il décrit dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité* : le début de la socialisation correspond à la naissance de la comparaison de soi et des autres, de l'imitation, de la compétition, de l'envie de paraître. Les individus sont progressivement mis en concurrence : concurrence des talents, des richesses, des savoirs, des qualités intellectuelles ou physiques...

Voilà donc énoncées **les conditions d'exercice de la parole philosophique : être seul, être libre, être vrai. D'où la nécessaire médiation de l'écrit**. Je présente cela comme une évidence, mais ce caractère d'évidence est très discutable : on peut écrire sans penser que l'on écrit seul, et d'ailleurs écrit-on jamais pour soi-même ? On peut donc écrire sous le regard des autres et partant, n'être ni libre, ni vrai. Disons que pour Rousseau, écrire –plutôt que parler – signifie ne plus être sous la pression du moment, de l'événement, de ne plus avoir la tentation du bon mot qui permet de briller en public sans toucher à la vérité ni dire des choses

profondes. On aura noté au contraire le caractère de *solemnité* des écrits de Rousseau. L'écrivain Rousseau souligne le fait qu'il a quelque chose à dire, et ce quelque chose requiert de l'attention, du silence, une certaine pompe. S'il est du côté de la parole, c'est donc plutôt de celle du discours d'assemblée et de la parole du tribun.

Comme pour confirmer ce rapprochement, Rousseau ajoute encore cette condition très singulière, caractéristique de son discours philosophique : il ne peut écrire bien que sous l'emprise de la passion.¹

C'est sans doute pour cette raison qu'une bonne partie de son oeuvre est « adressée », c'est-à-dire qu'elle convoque la figure d'un destinataire. Rousseau a autant qu'un autre, voire plus qu'un autre, besoin d'un public, d'un auditoire fictif. **Son oeuvre est une oeuvre écrite où prend place une parole : une oeuvre conçue comme une scène littéraire et philosophique où un sujet (l'écrivain) s'adresse à un autre sujet** (le ou les destinataire[s] de l'oeuvre), l'interpelle, le questionne, le provoque, le soumet à une révision parfois radicale de ses idées ou de celles de l'opinion publique. Ecrivant son oeuvre, Rousseau ne peut pas manquer de se poser de nouveau la question de sa relation avec le « public », sous une forme individuelle (le lecteur) ou collective (l'opinion publique).

Je vais donc examiner sommairement une série de tensions qui travaillent l'activité d'écrivain de Rousseau :

Privé/public

Ecriture/parole

Littérature/action

Avant de commencer vraiment (mais il ne s'agit que de quelques orientations générales, certaines ayant déjà été largement étudiées, d'autres mériteraient d'être creusées), je voudrais souligner le fait qu'il existe un rapport étroit chez Rousseau entre le DIRE, l'ECRIRE, et l'AGIR. Cette articulation renvoie au problème plus général des rapports entre la pensée et l'action. Elle interroge la place et le rôle des intellectuels dans la société, mais pas seulement.

La question personnelle, mais elle est aussi philosophique et sociale, qui hante Rousseau est également celle-ci : comment s'impliquer sans se dévoyer, sans être récupéré comme on dirait aujourd'hui... Elle est philosophique parce qu'elle renvoie aux conditions même de

¹ Voir les *Confessions*, Livre I, cité plus bas.

production du discours philosophique, à ce qui le sous-tend, à ce qui l'influence. Elle est **sociale** car elle concerne l'action des hommes dans la société, les mœurs publiques, la possibilité qu'a la réflexion littéraire ou philosophique d'influencer la vie des sujets individuels ou collectifs et d'orienter le cours des choses.

Elle est donc aussi **politique**, elle est donc également **éthique**. Mais il n'en reste pas moins vrai que cette question, celle précisément du lien entre la pensée et l'action, a chez l'écrivain Rousseau une très forte dimension personnelle et existentielle.

Revenons donc à cette triade : DIRE, ECRIRE, AGIR. On peut la décliner sous toutes les combinaisons possibles. Dire et écrire, dire et agir, écrire et agir. Mais la formulation initiale, « Rousseau et la parole publique », nous invite à comprendre l'acte de dire et d'écrire comme un seul et même moment. Or c'est bien cela qui se joue dans la pratique « littéraire » et « philosophique » chez Rousseau : **faire en sorte que tout écrit soit une parole**.

Qu'est ce qui est en jeu dans cette assimilation ? Peut-être à la fois :

- **une poétique** (à savoir un certain rapport à la langue, une économie de la langue). Pensons à ce que dit Rousseau à propos de l'invention de l'écriture comme « supplément » de la parole dans l'*Essai sur l'origine des langues*. La parole est le lieu où se manifestent *spontanément* le sentiment et les passions. L'écriture est le lieu de l'élaboration des idées et de leur agencement *réfléchi*.

- **une politique** : prendre la parole, c'est un acte public, c'est aussi un acte politique lorsque cette parole concerne des « questions de société » comme on dit maintenant (on pourrait convoquer ici le beau titre de l'historien Michel de Certeau : *La prise de parole et autres écrits politique* - livre écrit dans le contexte de l'après mai 68) ; prendre la parole est parfois un acte de courage, le signe d'une implication, d'un engagement (y compris pour un élève qui prend spontanément la parole en classe).

L'éloquence chez Rousseau est sans doute le lieu de l'articulation du poétique et du politique Jean Starobinski rappelle que « la question de l'éloquence occupe tout le chapitre conclusif de l'*Essai sur les langues* »². Rousseau précise-t-il, « reprend une thèse classique qui a sa source dans Tacite : il ne peut y avoir de grande éloquence que dans des états libres et turbulents. Et il y ajoute l'affirmation selon laquelle nos langues se sont assourdies et ne peuvent plus véhiculer efficacement le chant ni la parole publique ». Il existe en effet un rapport étroit chez Rousseau l'éloquence et la liberté politique. On verra qu'elle prend

² Revue *Europe*, 2013, p. 48.

néanmoins une forme paradoxale, que l'on peut qualifier, faute de mieux, de rhétorique de l'anti-rhétorique.

I. Privé/public

La notion de « parole publique » pose différents problèmes.

On peut commencer par remarquer que **la distinction privé/public ne va pas de soi quand on est, comme Rousseau précisément, un « homme public »**. Cette publicité de l'homme de lettres tient à des conditions historiques particulières. Au XVIII^e siècle, on assiste à l'apparition d'un lectorat nouveau, mais aussi de nouvelles conditions de lecture, qui donnent aux écrivains une audience politique et artistique plus large.

On en voit les effets particuliers avec la publication de la *Nouvelle Héloïse* (1761), qui fait sortir de l'anonymat des lecteurs qui pour la première fois adressent massivement leurs courriers à l'auteur³. Le lecteur devient ainsi « juge » et « souverain » selon les mots de Malesherbes, ancien directeur de la Librairie (dans son Discours de réception à l'Académie française, le 16 février 1775, Malesherbes parle du « tribunal du public comme le juge souverain de tous les juges de la terre ⁴ »).

On connaît le début des *Confessions* : « Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple »... Le projet autobiographique mêle inévitablement la scène privée et la scène publique parce que Rousseau est de longue date un homme public.

Qu'est-ce que le « public » au XVIII^e siècle ? Considérons successivement deux notions.

➤ Espace public

La « parole publique » est une parole qui touche à la sphère publique. D'accord. Mais qu'est-ce que le « public » ? **Au XVIII^e siècle, tous les historiens l'ont noté, le public n'est pas le peuple et le « peuple n'est pas le public ⁵ »**.

D'une manière générale, il y a au moins deux manières possible de **comprendre le mot « public » / « publique »** :

³ Voir le travail de Claude Labrosse, *Lire au XVIII^e siècle. La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*, Presses Universitaires de Lyon. Éditions du C.N.R.S., 1985.

⁴ Texte cité par Christine Hammann, in *Déplaire au public : le cas Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2011 p. 195-196.

⁵ Antoine de Baecque, compte-rendu de l'ouvrage d'Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, pour la revue *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 1997, vol. 52, n° 3, p. 525.

- Dans une définition « politique », le public est pensé comme un **corps politique** (*res publica*), soit une personne collective engagée dans un rapport à la puissance publique (Etat, gouvernement, etc...).
- Dans une définition « sociale et culturelle », le public est pensé comme une **communauté d'hommes et de femmes dont les intérêts individuels ne croisent pas nécessairement ceux de l'Etat**, et peuvent même primer sur lui.

Rousseau est particulièrement impliqué dans le rapport à ces deux instances de public, en tant qu'écrivain en général (du fait qu'il écrive pour des lecteurs) et en tant qu'écrivain politique en particulier (du fait qu'il écrive pour un projet qui concerne la chose publique, le bien public). Ajoutons qu'il est encore impliqué en tant qu'il devient assez rapidement une figure publique du fait de sa formidable *notoriété* (pas seulement française, mais européenne).

Roger Chartier a bien montré la naissance d'une sphère publique littéraire où il est fait un usage public de la raison, et qui permet à l'opinion publique, et non encore une fois l'opinion du peuple, d'émerger⁶.

On voit ainsi se constituer ce qu'il faut bien appeler **un espace public au XVIIIe**. De nouveaux lieux de sociabilité et de fermentation intellectuelle apparaissent. On peut rapidement définir la notion d'espace public,

- dans une **version mondaine**, avec le développement des cercles de lecture, des cafés, des clubs, des salons où s'affiche une nouvelle élite cultivée et métissée (lieux où se croisent en effet nobles et bourgeois).
- dans une **version savante**, avec les académies, et notamment les académies de province (que Daniel Roche a longuement étudiées) : c'est dans ce contexte particulier que prennent place les deux *Discours* (le *DSA* en 1750, le *DOI* en 1755).

Je vais donner ici quelques **exemples d'interventions « publiques » de Rousseau**, qui ont des formes et des modalités très différenciées :

- **Les deux *Discours*** que je viens de mentionner, et qui sont les « réponses » de Rousseau aux questions de deux concours d'académie, l'académie de Dijon dans les deux cas. La réponse à la question du concours de 1750 (« Si le rétablissement des

⁶ Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, « L'Univers historique ».

sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ») et la publication du premier *Discours* font événement. Pourquoi ? Du fait du caractère très provocateur de la réponse qui est proposée. On assiste ainsi à la révélation d'un talent, mais cette révélation se fait d'emblée sur fond de scandale à cause de la thèse paradoxale de l'auteur, à cause des réactions des autres auteurs (la chose se répète en 1755 avec le second *Discours* qui répondait à la question suivante de la même académie : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes ; et si elle est autorisée par la loi naturelle »).

- **Une prise de parti fracassante de Rousseau dans la querelle des Bouffons*** (dans l'entre deux des Discours) : c'est la *Lettre sur la musique française* (1753)... Cette querelle essentiellement musicale implique certains artistes (le grand compositeur Rameau, et le compositeur Rousseau lui-même : je ne mentionnerai ici que *Les Muses galantes*, opéra-ballet en trois actes, composé en 1743-1745 et *Le Devin du Village*, intermède en un acte, représenté pour la première fois à Fontainebleau le 18 octobre 1752, et à l'Opéra de Paris le 1^{er} mars 1753) ou des intellectuels, et qui concerne plus largement tous les amateurs de musique.
- **La réaction – indirecte – à une catastrophe naturelle, celle du fameux tremblement de terre de Lisbonne** (le 1^{er} nov. 1755). Réaction indirecte en effet, car Rousseau réagit d'abord à la réaction d'un autre écrivain philosophe (cela signale d'ailleurs la tendance générale de Rousseau à écrire « contre ») : c'est en effet contre Voltaire et son grand *Poème sur le désastre de Lisbonne* de Voltaire (1756) que Rousseau écrit sa *Lettre sur la providence* (18 août 1756)
- Des événements politiques : Rousseau écrit **sur la fermeture des théâtres à Genève** (là aussi c'est une « réaction » : Rousseau publie sa *Lettre sur les spectacles* suite à l'article « Genève » de d'Alembert dans l'*Encyclopédie*), sur la Pologne (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*, rédact. 1771-72 ; publ. posthume**), sur la Corse (*Projet de constitution pour la Corse*, rédigé en 1765 après que le peuple corse en lutte contre une domination étrangère lui ait demandé de lui rédiger une constitution ; publ. posthume ***)

➤ *L'opinion publique et sa critique par Rousseau :*

La notion d'opinion publique au XVIII^e siècle a fait l'objet de nombreux travaux d'historiens et de philosophes. Je ne les mentionnerai pas ici. Je rappellerai seulement ce que Rousseau écrit à propos de l'opinion publique :

« Quand je vois chacun de nous sans cesse occupé de l'opinion publique étendre pour ainsi dire son existence tout autour de lui sans réserver presque rien dans son propre cœur, je crois voir un petit insecte former de sa substance une grande toile par laquelle seule il paraît sensible tandis qu'on le croirait mort dans son trou. **La vanité de l'homme est la toile d'araignée qu'il tend sur tout ce qui l'environne.** L'une est aussi solide que l'autre, le moindre fil qu'on touche met l'insecte en mouvement, il mourrait de langueur si l'on laissait la toile tranquille, et si d'un doigt on la déchire il achève de s'épuiser plutôt que de ne la pas refaire à l'instant. **Commençons par redevenir nous,** par nous concentrer en nous, par circonscrire notre âme des mêmes bornes que la nature a données à notre être, commençons en un mot par nous rassembler où nous sommes, afin qu'en cherchant à nous connaître tout ce qui nous compose vienne à la fois se présenter à nous. Pour moi, je pense que celui qui sait le mieux en quoi consiste le moi humain est le plus près de la sagesse et que comme le premier trait d'un dessin se forme des lignes qui le terminent, la première idée de l'homme est de le séparer de tout ce qui n'est pas lui » (Rousseau, Sixième lettre morale⁷).

Il existe une **condamnation fréquente chez Rousseau de l'opinion publique et de notre « assujettissement » à celle-ci.** L'opinion chez Rousseau est prise au sens de « préoccupation aigüe du jugement d'autrui, motivée par le besoin de considération et le désir de se distinguer, eux-mêmes enracinés dans l'amour-propre [...] »⁸.

C'est partiellement à partir (« contre ») l'idée d'opinion publique qu'il faut comprendre le projet de l'*Emile* de Rousseau. « **Toute la pédagogie de l'*Emile*, on le sait, vise à former un individu capable de s'affranchir du joug pesant de l'opinion,** en particulier en tenant l'enfant à l'écart des opinions communes tant qu'il ne sait pas encore les juger. Et c'est également à 'briser les fers de l'opinion' que tend la réforme personnelle de Rousseau ainsi que le souligne Jean **Starobinski** »⁹.

⁷ Rousseau écrivit six lettres à Sophie d'Houdetot (1730-1813) entre novembre 1757 et février 1758 qui ne furent publiées qu'en 1888. On les appelle les *Lettres morales* ou les *Lettres à Sophie*. Des passages des cinquième et sixième lettre ont été utilisés dans l'*Émile ou de l'éducation*, notamment dans les réflexions sur la conscience morale.

⁸ Colette Ganochaud, « Opinion publique et changement social chez Jean- Jacques Rousseau », *Revue française de science politique*, 1978, volume 28, n° 5.

⁹ Colette Ganochaud, art. cité, p. 903.

On ne s'étonnera donc pas du rapport difficile que Rousseau entretient avec le public. « Le citoyen de Genève (...) se devait d'aimer le peuple. Mais cette philanthropie citoyenne connaît les déceptions successives que l'on sait, de sorte que Rousseau, dont plusieurs critiques ont montré combien ses relations avec le public se sont détériorées entre la période des écrits politiques et celle des écrits autobiographiques, pouvait écrire sur la porte de l'auberge dans laquelle il était descendu à Bourgoin en été 1768 : **'Le peuple, qui fut mon idole, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée et un homme décrété'**. Cette **distorsion entre pensée et affect, modèle théorique et expérience biographique**, complexifie la position de Rousseau à l'égard du public, auquel il reconnaît une souveraineté de droit tout en soulignant la faillite de sa réalisation effective en un corps politique et morale. Ainsi le **public, dont la volonté générale (transcendant toute volonté particulière), est toujours 'droite' et ne peut errer, selon le modèle du *Contrat social***, détient de ce fait une souveraineté indivisible et inaliénable. Mais **dans une société fracturée par la dissolution du lien social, la volonté générale**, quoique toujours 'constante, inaliénable et pure', **est étouffée par le conflit des intérêts particuliers** auxquels elle se trouve subordonnée¹⁰».

➤ *Redevenir soi*

D'une certaine manière toute la production de Rousseau vise à prendre le contre-pied de l'opinion publique, de la *doxa* (d'où les fameux *paradoxes* de Rousseau, dont le premier, fracassant, se déploie dans le *DSA* : l'idée selon laquelle les sciences et les arts n'ont seulement n'ont pas contribué au « rétablissement » des mœurs, mais ont aggravé le processus de corruption). Cette production de Rousseau s'affirme donc contre une certaine forme de parole publique, contre ce qu'on pourrait appeler la **tyrannie du public**. Lorsque Rousseau prend la parole, c'est-à-dire quand la parole de Rousseau devient publique, elle se retourne d'abord contre l'opinion.

Tout l'effort de Rousseau tient d'abord dans le mouvement qui consiste à « redevenir soi » : expression que je tire de la sixième *Lettre morale* (« Commençons par redevenir nous »). Ce **désir de retour à soi pourrait bien être le fil rouge du « système » de Rousseau** (et par système, j'entends ici à la fois son système personnel et philosophique qui de fait, peuvent difficilement dissociés) : il s'agirait ainsi de viser la *réappropriation* de quelque chose que

¹⁰ Christine Hammann, *op. cit.*, p. 211-212.

l'on a perdu ou dont « on » nous a dépossédé. Elargissons au risque de schématiser : la réappropriation, par exemple, du sentiment contre la raison toute puissante, réappropriation de la nature contre la société, réappropriation de la propriété par le plus grand nombre, **réappropriation du pouvoir de légiférer par ce que Rousseau appelle la voix générale qui n'est qu'un autre nom pour dire le peuple...**

Rousseau préconise très souvent une rupture qui peut prendre la forme d'un retour. Mais attention : ce retour n'est pas rétrograde. Il s'agit de revenir à ce qui est premier en termes de valeurs, revenir à la source, à notre identité perdue (retrouver la forme primitive de la statue de Glaucus, qu'on ne reconnaît plus).

Rousseau n'est pas naïf. Il sait que si tout est moral tout est d'abord politique. **Il s'agit de redéfinir en premier lieu les rapports de force. D'où l'importance que va prendre dans son œuvre la notion de pacte et de contrat.** Si l'on peut raisonnablement parler de pacte en matière de littérature autobiographique (comme le propose Philippe Lejeune), c'est bien à cause de Rousseau. **Ecrire, c'est instaurer un type de relation fondé sur le double principe de participation et de réciprocité.** Un principe d'échange, de don et de contre-don (Mauss). **Cela va donner lieu comme on le sait à une théorie politique.** Une théorie qui prend comme point de départ ce que Rousseau appelle la « personne publique ». Je cite ici un passage du *Contrat social* (chap. VI « Du pacte social ») :

« Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.

À l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. **Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique [...]** »

Je formulerai donc l'hypothèse suivante: il y aurait un double mouvement à l'œuvre dans la réflexion littéraire et philosophique de Rousseau :

- celui qui part de la connaissance de soi pour accéder à l'interprétation des choses (il faudrait montrer dans le détail comment se construit le système à partir de que j'appellerais une « généalogie sensible »)

- celui qui revient de la connaissance des choses pour définir la véritable place du moi, compris à la fois comme personne individuelle et collective.

Ce double mouvement, c'est un peu le trajet des *Confessions*, mais c'est aussi la dynamique générale de son œuvre.

J'ai volontairement employé des pronoms de personnes (soi/moi) pour signaler la dialectique de la subjectivité chez Rousseau.

Connaissance de soi d'abord.

C'est à ce problème que répond Rousseau dans cet extrait de sa *Sixième lettre morale*. Il défend la thèse que **nous avons à nous séparer pour nous connaître nous-mêmes de notre pseudo-identité sociale qui trouve son origine dans la vanité**. D'une certaine manière, on peut dire que c'est à partir de la connaissance de sa propre nature, de son propre *moi* que Rousseau va construire un système philosophique. Prenons l'exemple des *Confessions*, VIII, où Rousseau explique son mépris des bienséances et de la politesse comme l'expression au premier chef de sa propre incapacité à briller : n'est-ce pas là dire l'origine subjective et personnelle de sa future critique de la conversation mondaine, sa déconstruction de la politesse comme vestige d'une société de cour et comme règne du paraître :

« Ma sottise et maussade timidité, que je ne pouvais vaincre, ayant pour principe la crainte de manquer aux bienséances, je pris, pour m'enhardir, le parti de les fouler aux pieds. Je me fis cynique et caustique par honte ; j'affectai de mépriser la politesse que je ne savais pas pratiquer. Il est vrai que cette âpreté, conforme à mes nouveaux principes, s'ennoblissait dans mon âme, y prenait l'intrépidité de la vertu ¹¹».

Connaissance du monde ensuite.

Si le *DSA* est un texte fondamental (et je rejoins là partiellement l'avis de D. Roger, même si son interprétation me paraît à certains égards un peu forcée), parce qu'il aborde frontalement le problème de la vanité en particulier, des passions sociales en général, et de leur rapport à la morale.

Le vaniteux, c'est l'homme social. L'écrivain n'échappe pas à cette loi, pire il la constitue.

¹¹ *Confessions*, in Rousseau, *O.C.*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, tome I, p. 104.

Le problème c'est que le DSA reconstruit ce que Rousseau voudrait déconstruire, puisqu'il dénonce le progrès des sciences et des arts en faisant œuvre d'écrivain. On peut rappeler ce que Rousseau écrit dans l'Avertissement :

« Qu'est-ce que la célébrité ? Voici le malheureux Ouvrage à qui je dois la mienne. Il est certain que cette Pièce, qui m'a valu un prix et qui m'a fait un nom, est tout au plus médiocre, et j'ose ajouter qu'elle est une des moindres de tout ce Recueil. Quel gouffre de misères n'eût point évité l'Auteur, si ce premier Écrit n'eût été reçu que comme il méritait de l'être ? Mais il fallait qu'une faveur d'abord injuste m'attirât par degrés une rigueur qui l'est encore plus ».

La notoriété, qui a pour cause la vanité, est le premier moment d'un oubli de soi et d'une perte. Elle est un exemple possible du fait de « cesser d'être soi ». (voir les *Confessions*, livre IX : Rousseau raconte l'époque de son triomphe et de sa reconnaissance publique après la parution des *Discours* (1750-1755) : il a certes prouvé sa formidable éloquence, mais il fait in fine ce constat : « je cessai d'être moi » (je cite le texte qui retrace l'histoire de ce qu'il appellera, non sans ironie, sa « réforme ») :

« Mon début me mena par une route nouvelle dans un autre monde intellectuel, dont je ne pus sans enthousiasme envisager la simple et fière économie. Bientôt, à force de m'en occuper, je ne vis plus qu'erreur et folie dans la doctrine de nos sages, qu'oppression et misère dans notre ordre social. Dans l'illusion de mon sot orgueil, je me crus fait pour dissiper tous ces prestiges ; et jugeant que, pour me faire écouter, il fallait mettre ma conduite d'accord avec mes principes, je pris l'allure singulière qu'on ne m'a pas permis de suivre, dont mes prétendus amis ne m'ont pu pardonner l'exemple, qui d'abord me rendit ridicule, et qui m'eût enfin rendu respectable, s'il m'eût été possible d'y persévérer.

Le plus noble orgueil y germa sur les débris de la vanité déracinée. Je ne jouai rien ; je devins en effet tel que je parus ; et pendant quatre ans au moins que dura cette effervescence dans toute sa force, rien de grand et de beau ne peut entrer dans un cœur d'homme, dont je ne fusse capable entre le ciel et moi. Voilà d'où naquit ma subite éloquence, voilà d'où se répandit dans mes premiers livres ce feu vraiment céleste qui m'embrasait, et dont pendant quarante ans il ne s'était pas échappé la moindre étincelle, parce qu'il n'était pas encore allumé.

J'étais vraiment transformé ; mes amis, mes connaissances ne me reconnaissaient plus. Je n'étais plus cet homme timide et plutôt honteux que modeste, qui n'osait ni se présenter, ni

parler, qu'un mot badin déconcertait, qu'un regard de femme faisait rougir. Audacieux, fier, intrépide, je portais partout une assurance d'autant plus ferme qu'elle était simple, et résidait dans mon âme plus que dans mon maintien. Le mépris que mes profondes méditations m'avaient inspiré pour les mœurs, les maximes et les préjugés de mon siècle me rendait insensible aux railleries de ceux qui les avaient, et j'écrasais leurs petits bons mots avec mes sentences, comme j'écraserais un insecte entre mes doigts. Quel changement ! Tout Paris répétait les âcres et mordants sarcasmes de ce même homme qui, dix ans auparavant et dix ans après, n'a jamais su trouver la chose qu'il avait à dire, ni le mot qu'il devait employer. Qu'on cherche l'état du monde le plus contraire à mon naturel ; on trouvera celui-là. Qu'on se rappelle un de ces courts moments de ma vie où je devenais un autre et cessais d'être moi ; on le trouve encore dans le temps dont je parle ; mais au lieu de durer six jours, six semaines, il dura près de six ans, et durerait peut-être encore, sans les circonstances particulières qui le firent cesser, et me rendirent à la nature, au-dessus de laquelle j'avais voulu m'élever ¹²».

La vie de Rousseau, et plus particulièrement son rapport au public et au monde, est un lent cheminement que l'on peut décrire en distinguant plus particulièrement trois moments :

Le premier moment, c'est celui que Rousseau décrit dans la deuxième partie du *DOI*, avec cette différence qu'il ne s'agit pas de faire dans ce texte une archéologie du moi, mais bien une archéologie de l'état social : c'est **le moment de la première socialisation mais aussi celui où l'homme est pris au piège du désir de reconnaissance** (la critique de Rousseau est sans doute la meilleure illustration de la thèse de René Girard sur le désir mimétique, et sa théorie du « bouc émissaire » pour résoudre ce que Girard appelle « la crise mimétique universelle »).

Le deuxième moment, celui que Rousseau appelle sa « réforme » (c'est le passage que je viens de citer : « il fallait mettre ma conduite d'accord avec mes principes, je pris l'allure singulière qu'on ne m'a pas permis de suivre »). C'est un **moment de rupture. Il part du désir sincère de mettre en cohérence ses actes et ses idées**. A certains égards, Rousseau apparaît ainsi comme un nouveau Caton. Mais ce moment s'achèvera par cette découverte cruelle : durant tout ce temps (soit six ans, de 1751 à 1757, qui sont les années de son entrée en littérature) Rousseau n'était pas lui-même. Si l'on peut oser ce jeu de mot, Rousseau donne l'image d'un homme qui était « hors de soi » (au double sens du terme, à la fois en colère, posture sincère bien que outrée, et éloigné de lui-même, séparé de sa vérité).

¹² *Confessions*, éd. citée, Livre IX, p. 416.

Le troisième moment est celui d'une **nouvelle et plus radicale rupture**, d'avec le monde, d'avec les amis, le moment de la solitude et de l'isolement à l'Ermitage, une maison que M^{me} d'Épinay va mettre à sa disposition près de la forêt de Montmorency et où Rousseau écrit les trois grands textes de sa maturité : *La Nouvelle Héloïse*, *Le Contrat social*, *L'Emile*, tous les trois publiés en 1761-1762. Tout ceci, rappelons-le, avant l'exil (en Suisse et en Angleterre), avant l'errance tragique en France, et enfin avant le retour à Paris en 1770).

II. Parole/écriture

Je citerai pour commencer ce passage des *Confessions*, livre I : « **Quand je me passionne, je sais trouver quelquefois ce que j'ai à dire** ; mais dans les entretiens ordinaires je ne trouve rien, rien du tout ; ils me sont insupportables par cela seul que je suis obligé de parler ¹³».

Rousseau affirme ici sa **Crainte d'être « obligé de parler »**. Les deux termes sont importants :

- « obligé » : le mot signale évidemment une dépendance, une contrainte.

- « parler » : il s'agit d'une parole qui s'inscrit dans un certain type de conversation privée, mais qui devient publique dès lors que l'échange se fait entre des personnes qui ne vivent pas dans une relation de stricte intimité (tout autre est la conversation avec Mme de Warens, que Rousseau qualifie parfois de « babil », comme on parle du babil amoureux).

Comme je le disais, sa haine de la conversation mondaine vient peut-être d'abord d'une difficulté à briller.

Mais son **rapport à l'écriture n'en est pas moins complexe**. Voir le texte (à projeter) des *Confessions*. On pourrait intituler ce texte de « De la difficulté à écrire » et, plus largement, « De la difficulté à penser ». Il n'y a pas à mon sens d'afféterie dans ces propos. L'écriture est définie comme un *exercice*, à la fois comme exercice de soi, et comme exercice de pensée.

L'éloquence paradoxale ou le parti-pris de dé-plaire.

Ainsi, tout se passe comme si d'une part, Rousseau cherchait à supprimer la tentation de la séduction et de la vanité contenues dans toute prise de parole ou de délibération publique, parce qu'on entre dans la dépendance du jugement d'autrui (et alors on n'est plus libre), et d'autre part, **comme s'il ne concevait l'acte de penser que dans un rapport passionnel, presque érotique à l'écriture, dans un transport enthousiaste qui suppose de mobiliser**

¹³ *Confessions*, éd. citée, tome I, p. 36.

des moyens (ceux de l'éloquence) pour parvenir à des fins (la conviction, la persuasion).

Si l'éloquence est comme on le sait l'art de toucher autant que de persuader, on comprendra mieux le rôle des images dans l'écriture philosophique de Rousseau. Dès le premier Discours, Rousseau a sans doute découvert la puissance d'attraction du verbe autant que des idées, sans y voir de contradiction entre les deux. Pourquoi ? Parce, pour Rousseau, le discours philosophique ne ressortit pas seulement de la raison, mais également du sentiment et de la passion, et ceux-ci ne peuvent vouloir tromper.

Je n'insisterai pas ici sur le **rôle capital de l'éloquence chez Rousseau**. Disons simplement qu'il en mobilise à la fois les *fonctions* (instruire, toucher et plaire) et les *genres* (le délibératif : engager l'auditoire à prendre une décision ; le démonstratif : louer ou blâmer ; et le judiciaire : accuser ou défendre). Si seul le premier de ces genres est proprement politique, les trois retrouvent la question du public qui nous intéresse au premier chef ici.

La singularité de Rousseau tient à son « **détournement** » de l'éloquence (mais ce détournement est évidemment stratégique) : en effet **son propos est autant de plaire que de dé-plaire** : le dé-plaisir va ainsi devenir un véritable exercice critique. La prise de parole chez Rousseau rejoint le mouvement de la *parrhèsia* chez les Grecs, si bien analysée par Michel Foucault. A cette différence près que si la *parrhèsia* est une **parole de vérité**, elle n'est censée relever ni d'une stratégie de démonstration, ni d'un art de la persuasion, ni d'une pédagogie¹⁴. Mais il y a *parrhèsia* **quand un dire-vrai ouvre pour celui qui l'énonce un espace de risque**. Il me paraît incontestable que ce parler vrai chez Rousseau innerve aussi bien un projet d'écriture autobiographique tel que celui des *Confessions*, qu'un texte proprement politique comme peut l'être le *Contrat social*.

Déplaire est un risque dont Rousseau a conscience (et que, de fait, il revendique). Je citerai ici la Préface du DSA :

« Je prévois qu'on me pardonnera difficilement le parti que j'ai osé prendre. Heurtant de front tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel ; & ce n'est pas pour avoir été honoré de l'approbation de quelques

¹⁴ Sur la *parrhèsia*, comme sur le déplaisir, voir le beau livre de Christine Hammann qui a largement inspiré notre propos : *Déplaire au public : le cas Rousseau* (éd. Classiques Garnier, 2011). Elle écrit notamment, dans sa conclusion : « déplaire c'est revenir à une conception rhétorique, c'est-à-dire transitive, du discours persuasif, où la parole se doit d'être efficace, cela par tous les moyens et non premièrement par celui du plaisir. C'est donc partir à la reconquête d'une parole interdite : celle de la grande éloquence et en particulier de l'éloquence politique » (p. 453). Chez Rousseau, cette stratégie du déplaire ne concerne pas seulement l'autorité politique, mais également l'opinion publique. Volonté d'émancipation de Rousseau à l'égard de la tyrannie de l'opinion.

Sages, que je dois compter sur celle du Public : **aussi mon parti est-il pris ; je ne me soucie de plaire ni aux Beaux-Esprits ni aux Gens à la mode.** Il y aura dans tous les temps des hommes faits pour être subjugués par les opinions de leur siècle, de leur pays, et de leur Société »

➤ *L'écriture comme supplément*

Je disais en commençant que l'idéal d'écriture de Rousseau pourrait bien être de faire en sorte que tout écrit soit une parole et que celle-ci engageait d'abord une *poétique*, c'est-à-dire un certain rapport à la langue, une économie de la langue. On peut s'appuyer ici sur la notion de « supplément » que l'on trouve chez Rousseau, et superbement étudiée par Jacques Derrida dans *De la Grammatologie*¹⁵. L'*Essai sur l'origine des langues* de Rousseau définit en effet l'écriture comme « supplément » de la parole. Cette idée recouvre deux aspects (je cite Rousseau) :

- 1) « **Les langues sont faites pour être parlées, l'écriture ne sert que de supplément à la parole** ¹⁶».
- 2) « **L'écriture, qui semble devoir fixer la langue, est précisément ce qui l'altère; elle n'en change pas les mots, mais le génie ; elle substitue l'exacitude à l'expression** » (*Essai sur l'origine des langues*, 1764, pub. 1781).

De cela, on peut retenir au moins deux choses :

- 1) L'écriture apparaît ainsi placée chez Rousseau sous le signe du *défait*, du *manque*, de la *perte*.
- 2) la voix est le lieu d'inscription des affects (après ce degré zero de la parole qu'est le *cri*, très important chez Rousseau).

Il est intéressant de noter que pour Rousseau, la pitié comme loi naturelle, originelle, inexorable, dont toute institution est le supplément et la suppléance, est portée par la voix :

¹⁵ *De la Grammatologie*, Les Editions de Minuit, 1967.

¹⁶ Rousseau, Fragment « Prononciation », 1761; in *O.C.*, éd. citée, t. 2, p. 1248. Sur la question du « supplément » au XVIIIe siècle, on peut aussi référer au *Supplément au Voyage de Bougainville* de Diderot: bien que le propos de Diderot soit tout autre dans ce dialogue, on voit comment l'écriture est ici « occultée par la fiction d'une parole qui, malgré la distorsion inévitable qui, par le jeu de la double traduction, l'affecte, ne cesse de renvoyer à un discours tenu par l'homme naturel » (Bertrand Abraham, « Rousseau, Diderot, Bougainville : protocoles de production et de lecture du récit de voyage au XVIIIème siècle », *Semen*, n°4, 1989).

« La pitié est pour Rousseau le sentiment fondamental, l'affection ou la vertu la plus naturelle, antérieure à toute réflexion : "C'est elle qui, dans l'état de Nature, tient lieu de Loi, de moeurs et de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à *sa douce voix*" (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*)¹⁷»,.

III. Littérature/action

➤ *Une parole citoyenne*

La parole de Rousseau est une parole *citoyenne*. Le mot est à la mode aujourd'hui. Pour Rousseau, cette origine est fondamentale. Il s'agit à la fois de signaler l'origine d'une histoire personnelle, mais aussi l'origine d'un discours à portée générale. « Je parle en citoyen », semble dire Rousseau. Peu importe au fond que cette citoyenneté soit largement idéalisée et donc d'une certaine manière, « déterritorialisée ». Elle n'est plus contenue dans la seule république de Genève mais dans toutes les républiques authentiques (anciennes ou modernes, abstraites ou fantasmées).

« Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève », c'est en effet ainsi que se présente l'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, et d'autres textes à venir : obstination curieuse de Rousseau à signer de son nom, si l'on songe que la règle au XVIIIe siècle est plutôt de publier sans nom d'auteur pour éviter les foudres de la censure, comme l'a fait, en 1748, Montesquieu pour *l'Esprit des lois*. La raison en est simple : la République de Genève reconnaissait la citoyenneté à ses enfants, tandis que les royaumes voisins, dont la France, ne connaissaient que des sujets. Se présenter comme un écrivain citoyen, ce n'est donc pas seulement pour Rousseau apposer sa « signature », comme le montre le début du *Contrat social* (livre I) :

« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de

¹⁷ Jacques Derrida, *De la grammatologie*, Ed : Minuit, 1967, p. 247.

m'en instruire : heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays ! »

Le terme de *citoyen* est au fondement de la pensée politique du siècle des Lumières, au fondement de ce moment particulier qui, dans l'homme, concilie le sujet et le citoyen et qui, par le pacte fondamental inscrit dans le contrat social, constitue un corps moral et collectif dirigé par la volonté générale, se confondant avec le souverain et dont la loi est l'expression.

➤ *La parole désincarnée de la loi*

Pour Rousseau, toute parole politique doit être l'expression de la volonté générale. L'individuation se résout ainsi dans l'anonymat d'une voix collective. C'est le sens de l'article OECONOMIE que Rousseau rédige pour l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert :

« Comment se peut-il faire qu'ils obéissent & que personne ne commande, qu'ils servent et n'aient point de maître; d'autant plus libres en effet que sous une apparente sujétion, nul ne perd de sa liberté que ce qui peut nuire à celle d'un autre? Ces prodiges sont l'ouvrage de la loi. **C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté.** C'est cet organe salubre de la volonté de tous, qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes. **C'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui - même.** C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent; car sitôt qu'indépendamment des lois, un homme en prétend soumettre un autre à sa volonté privée, il sort à l'instant de l'état civil, et se met vis à vis de lui dans le pur état de nature où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité ».

Milton Meira do Nascimento (philosophe brésilien) remarque ainsi comment, chez Rousseau, « la fonction du législateur qui crée les états se ressemble, parfois, à celle de l'écrivain politique » :

« Le premier fonde les états particuliers, tandis que le deuxième élabore les principes du droit politique, condition de possibilité de la légitimité de tous les états empiriquement donnés. Ainsi, la tâche de l'écrivain politique nous indique, chez Rousseau, la place destinée à la philosophie politique, qui ne peut être confondue avec un programme concret d'action, mais comme un code de principes auxquels les hommes d'action devront se tourner, afin de bien conduire les affaires de l'Etat. [...] Ce que Rousseau nous montre c'est que le législateur, aussi bien que l'écrivain politique, devront agir sur l'opinion publique, voir, sur les mœurs, sans violence, car l'art d'agir sur l'opinion publique ne tient point à la violence ¹⁸».

Et Milton Meira do Nascimento rappelle que **dans la version définitive du *Contrat*, Rousseau insiste sur la différence entre l'écrivain et le législateur.** « On me demandera si je suis prince ou législateur pour écrire sur la Politique? Je réponds que non, et que c'est pour cela que j'écris sur la Politique. **Si j'étais prince ou législateur, je ne perdrais pas mon tems à dire ce qu'il faut faire; je le ferais, ou je me tairais.** Né citoyen d'un Etat libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les Gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays! ¹⁹».

➤ *Une parole engagée et une parole de vérité*

Prendre la parole est un acte public ; c'est aussi parfois un acte politique lorsque cette parole concerne des « questions de société » comme on dit maintenant. Il faudrait étudier de plus près ce geste de la *prise de parole* chez Rousseau. Il le présente lui-même **comme un acte de courage, comme le signe d'une implication et d'un engagement** (ce problème, comme je l'ai déjà signalé, se pose aussi *mutatis mutandis* pour un élève qui prend spontanément la parole en classe)

C'est ce que montre, par défaut, ce passage des *Confessions* tiré du livre XI :

« Un matin cependant, que j'étais seul avec M. de Luxembourg, il me dit : avez-vous parlé mal de M. de Choiseul dans le Contrat Social? Moi! lui dis-je en reculant de surprise, non, je vous jure; mais j'en ai fait en revanche, et d'une plume qui n'est pas louangeuse, le plus bel

¹⁸ « Le législateur et l'écrivain politique chez Rousseau », in: *20th. World Congress of Philosophy*, 1998, Boston. En ligne, <http://www.bu.edu/wcp/Papers/Poli/PoliNasc.htm> (non paginé).

¹⁹ *Ibid.*

éloge que jamais ministre ait reçu; et tout de suite je lui rapportai le passage. Et dans l'Emile? reprit-il. Pas un mot, répondis-je; il n'y a pas un seul mot qui le regarde. Ali! dit-il, avec plus de vivacité qu'il n'en avait d'ordinaire, il fallait faire la même chose dans l'autre livre, ou être plus clair! J'ai cru l'être, ajoutai-je, je l'estimais assez pour cela.

Il allait reprendre la parole ; je le vis prêt à s'ouvrir; il se retint et se tut. **Malheureuse politique de courtisan**, qui dans les meilleurs cœurs domine l'amitié même! ²⁰»

Rousseau vise au contraire à **promouvoir un nouveau type de parole, dans une voix qui trouve en elle-même sa propre autorité et qui atteste l'absolue vérité morale du discours d'auteur**. Rousseau se présentera toujours comme l'ami de la vérité. En 1758, dans une note à sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, il fait sienne la devise de Juvenal : « vitam impendere vero » (Consacrer sa vie à la vérité). Pour Rousseau, **l'amour de la vérité découle de son amour pour la justice** (qui dérive lui-même de sa haine de l'injustice comme il le raconte lui-même dans un passage du livre I des *Confessions*, l'épisode du peigne cassé chez les époux Lambercier) ; **et l'amour de la justice découle de l'amour de soi** (je rappelle brièvement la distinction importante que Rousseau a établie dès le *DOI*, et qu'il reprend en la développant dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, entre amour de soi et amour-propre : l'amour de soi est **un sentiment naturel, qui procède de notre souci de conservation ; l'amour-propre est un sentiment artificiel qui relève de l'égoïsme et qui nous rend vaniteux**).

Parler vrai pour Rousseau, c'est donc « attribuer aux autres ce qui leur revient, mais aussi se faire justice [...] se rendre à soi-même ce que l'on se doit ²¹».

Jean Starobinski remarque comment Rousseau passe de la volonté d'inscrire sa parole dans un lieu, Genève, en qualité de citoyen de cette République qui « lui permettait de se faire juge et accusateur, de parler en témoin d'un monde politique plus pur », au renoncement à tout autre origine que celle de la Vérité. Après, la publication de l'*Emile* (1762), c'est-à-dire après qu'il ait été décrété de prise de corps par les autorités de Genève, Rousseau « ne veut plus appartenir désormais qu'à la vérité. [...] Vérité qui n'est d'aucun lieu, d'aucune cité terrestre ; vérité qui vit dans le cœur de l'homme sensible ²²».

Conclusion :

²⁰ *Confessions*, éd. citée, livre XI, p. 576-577.

²¹ Rudy Le Menthéour, *L'homme dénaturé. L'anthropologie polémique de J.-J. Rousseau*, thèse dactylographiée, Université de Grenoble III, 2007, p. 421.

²² Starobinski, *La transparence et l'obstacle*, 1971 [1957], p. 397-398.

Pour finir, je rappellerai simplement un texte qui me semble faire la synthèse des trois orientations que j'ai dessinées, de ces trois « tensions » comme je les présentais (Privé/public ; Ecriture/parole ; Littérature/action).

C'est un texte de **Lakanal**. Celui-ci, dans le **rapport qu'il présente au Comité d'Instruction publique de la Révolution, à l'occasion du projet de translation des cendres de Rousseau au Panthéon**, écrit « La voix de toute une génération nourrie de ses principes, et pour ainsi dire élevée par lui ; la voix de la République entière l'y appelle²³ ». Et Lakanal encore, dans ce même rapport, déclare que Rousseau, avec le *Contrat social* « osa, au milieu du peuple endormi dans les fers, professer hautement, en face du despotisme, la science de la liberté ». Ainsi, ajoute-t-il, le *Contrat social* « semble avoir été fait pour être prononcé en présence du genre humain assemblé, pour lui apprendre ce qu'il a été et ce qu'il a perdu²⁴ ».

Deux choses m'intéressent ici, dans la rencontre d'une parole publique, bien que posthume, avec l'actualité politique et sociale de la Révolution française :

- D'une part, la **notion de voix** : Rousseau apparaît bien aux yeux de la postérité comme une voix. Il est même la voix de la République (de la *res publica* comme disaient les Romains)
- D'autre part, **l'image de Rousseau en tribun politique qui se dresse face au despotisme**. Le *Contrat social*, œuvre « écrite » s'il en est, devient ainsi un discours que l'on « prononce » en présence d'une assemblée. On retrouve une situation proche de l'agora athénienne, mais amplifiée et exacerbée, puis que cette assemblée est devenue dans le texte de Lakanal celle du « genre humain » tout entier.

Ce scénario n'est pas seulement celui de Rousseau. Il est celui, bien connu, des Lumières françaises. Scène philosophique et littéraire qui se caractérise par l'aptitude de certains grands auteurs à donner de la voix, à faire entendre cette voix, voix singulière mais dont le message se veut universel. Donner de la *voix*, et indiquer la *voie*.

²³ Texte cité par M. Porret, « Rousseau visité, Rousseau visiteur: les dernières années (1770-1778) », Actes du colloque de Genève (21-22 juin 1996) édités par Michel Porret, Jacques Berchtold, Genève, Droz, Annales de la société Jean-Jacques Rousseau, t. 42, 1999, p. 418.

²⁴ *Ibid*, p. 419.